

Sensibiliser les usagers aux mobilités actives pour les déplacements d'achats, de loisirs et d'accompagnement scolaire

■ CONTEXTE

Les modes actifs de déplacement (marche et bicyclette) constituent une part de plus en plus importante des déplacements « domicile-travail ». Ils représentent aujourd'hui une alternative efficace à l'automobile, avec comme avantage sanitaire majeur de contribuer à la réduction du bruit et des pollutions atmosphériques, et de proposer une activité physique régulière à ses usagers. Parallèlement, le marché des Vélos à assistance électrique (VAE) permet actuellement d'étendre considérablement le rayon d'action de ce mode de déplacement, et donc de multiplier les possibilités d'usage de la bicyclette pour des déplacements qui ne concernent plus seulement les trajets entre le domicile et le lieu de travail.

■ ACTION

Sensibiliser à la fois les populations, les établissements scolaires et les acteurs privés à l'usage de la bicyclette pour les déplacements d'accompagnements des enfants à l'école, d'achats (commerces) et de loisirs (cinéma, restaurants, etc.) :

- ◆ Pour la population, l'action consiste essentiellement à informer sur les nouvelles possibilités de confort et de sécurité de la bicyclette en terme de portage (paniers, charrettes, etc.) et de lutte contre les intempéries (parapluies, toits à vélo), notamment quand elle s'associe à l'assistance électrique pour compenser le poids de ces équipements.
- ◆ Pour les acteurs privés, l'action vise à sensibiliser les propriétaires de commerces et de services aux aménagements nécessaires pour faciliter le stationnement de bicyclettes « équipées » à proximité immédiate de leurs établissements, ainsi que, le cas échéant, l'utilisation des charrettes et des paniers comme un mode unique de transports d'achats à l'intérieur et à l'extérieur des commerces.
- ◆ Pour les établissements scolaires, l'action vise à sensibiliser les enseignants et les directeurs d'établissements sur les aménagements nécessaires pour faciliter le stationnement de bicyclettes « équipées » à proximité immédiate, et la dépose des enfants de manière sécurisée à l'intérieur des cours d'école.

L'action consiste également à mettre en place une coordination entre les acteurs et les actions visées par cette sensibilisation, afin d'aboutir à des réalisations concrètes.

ACTION 37

PORTEUR DE L'ACTION

DREAL

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, Conseil régional, IREPS, CEREMA, DRJSCS, Rectorat, CCI, Evad

BUDGET NÉCESSAIRE
À LA RÉALISATION DE L'ACTION

Aide au développement et adaptation d'outils de sensibilisation ciblés (supports, animations...).

SOURCES DE FINANCEMENT
ENVISAGÉES

DREAL

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL 10

Favoriser
les mobilités actives